

Ministère de la Culture

Le Ministre

Monsieur le Secrétaire général,

Madame la Directrice et Messieurs les
Directeurs généraux,

Monsieur le Délégué général à la langue
française et aux langues de France,

Monsieur le Président du Centre national du
cinéma et de l'image animée,

Madame la Cheffe du service de l'inspection
générale des affaires culturelles,

Paris, le 04 SEP. 2019

Nos réf. : TR/2019/D/21486/SMI
PJ : 2 annexes

Mesdames, Messieurs,

Soixante ans après sa création, le ministère de la Culture s'engage dans une démarche de transformation.

Cette transformation reflète mon ambition de donner aux politiques publiques culturelles plus de force et de résonance, plus d'agilité et de proximité pour relever les défis auxquels le ministère doit répondre : les fractures persistantes dans l'accès à la culture, entre les territoires et les âges, qui font de l'émancipation du citoyen par l'art et la culture le premier enjeu de nos politiques ; le renouvellement de l'accompagnement des artistes et des créateurs, sans qui la politique culturelle n'aurait de sens ; l'inscription dans les territoires de l'ambition culturelle, comme levier de cohésion et d'attractivité, en pleine articulation avec les collectivités territoriales ; et, enfin, la transformation numérique qui constitue une opportunité unique au regard des innovations qu'elle permet, aussi bien pour la création et la diffusion que pour l'accès aux œuvres, mais qui dans le même temps bouleverse les modèles économiques et les pratiques, faisant de notre souveraineté culturelle une question essentielle.

Cette transformation se veut une démarche de mobilisation collective, qui est guidée par quatre principes : proximité, avec les agents et les usagers ; simplicité, de nos modes de travail et de nos procédures ; audace intellectuelle, dans nos propositions ; et efficacité, dans le service rendu.

Il est d'abord nécessaire de faire évoluer l'administration centrale en la recentrant sur ses missions.

Nous avons besoin de directions fortes, pleinement responsabilisées sur la conception, le pilotage, l'animation et l'évaluation des politiques publiques qu'elles portent, afin que nous puissions conduire une action toujours plus adaptée aux enjeux et aux attentes de nos concitoyens. En particulier, l'exercice de la tutelle sur les opérateurs et organismes doit accroître sa dimension stratégique. Le secrétariat général doit également voir ses missions recentrées sur les fonctions supports et transversales, afin de mieux piloter nos moyens et ressources, dans une logique d'engagements de service avec les directions, formalisés le cas échéant dans le cadre d'une charte. En son sein, le pilotage des fonctions financières et des ressources humaines du ministère doit encore monter en puissance.

Nous avons également besoin d'un pilotage plus intégré des grands enjeux transversaux dont le ministère doit se saisir : l'action et l'expertise internationales, la transformation numérique du ministère, les études, la prospective et l'évaluation. Le ministère doit surtout pouvoir s'appuyer, dans son organisation, sur une entité incarnant, aux côtés des directions et du secrétariat général, la transmission et l'accès à la culture, la territorialisation de nos politiques, ainsi que la coordination de la politique d'enseignement supérieur et recherche Culture, en articulation étroite avec les différentes directions et délégation générales, ainsi que le secrétariat général du ministère et le CNC. Dans le même temps, il importe de consolider l'action des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), ainsi que des directions des affaires culturelles en outre-mer (DAC), qui doivent être investies d'une réelle capacité de décision. C'est tout l'enjeu de la déconcentration des décisions. C'est également l'enjeu d'une coordination accrue de l'action de nos opérateurs dans les territoires avec celle des DRAC et des DAC.

Je souhaite que ces différentes évolutions puissent être mises en œuvre dans un calendrier resserré, avec comme cible le 1er janvier 2020, afin que nous puissions rapidement asseoir notre action sur cette nouvelle organisation ministérielle.

Ma priorité est de remettre du sens dans les politiques culturelles en remettant l'artiste et le créateur en leur centre, afin de leur redonner toute leur portée, notamment en améliorant la lisibilité de nos dispositifs de soutien à la création et l'accompagnement des parcours des créateurs, de leur formation jusqu'à leur sortie de la vie active. Il importe également de repenser le rôle et les relations des différents acteurs de la politique muséale, afin de redéfinir notre action pour conserver, mieux mettre en valeur et rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres des musées de France, et notamment celles des collections nationales. Enfin, l'ambition du laboratoire de la francophonie au château de Villers-Cotterêts doit être concrétisée. Elle constitue un exemple emblématique d'engagement de l'État au service d'un grand projet territorial visant à doter la langue française d'un laboratoire innovant et unique de diffusion de sa culture.

La priorité donnée à la jeunesse au travers de l'objectif fixé par le Président de la République de 100 % des enfants qui devront avoir bénéficié de propositions artistiques et culturelles d'ici 2022 et la montée en puissance de l'expérimentation du pass Culture, application mobile qui offre un accès géolocalisé, facilité et diversifié à la culture avec 500 € par jeune de 18 ans, doit aussi être au cœur de l'action du ministère.

Enfin, notre souveraineté culturelle doit être réaffirmée. C'est le sens de la réforme de la loi audiovisuelle de 1986 qui sera examinée par le Parlement début 2020. Elle permettra : d'adapter les règles pour mieux financer la création et y faire contribuer équitablement les acteurs du numérique ; de transposer la directive droits d'auteurs ; de redéfinir le cadre de la régulation et moderniser le rôle et des missions du conseil supérieur de l'audiovisuel ; de définir une nouvelle ambition pour l'audiovisuel public français afin d'en faire une référence en Europe.

Dans ce cadre, je souhaite vous confier le pilotage des différents chantiers de ce plan de transformation. En tant que pilotes de ces chantiers, vous vous impliquerez personnellement dans la conduite des réformes et des mesures qui en découlent, dans le cadre d'une gouvernance que je souhaite la plus collégiale possible. Vous veillerez par ailleurs à faire évoluer en conséquence l'organisation interne de votre direction. A cette fin, vous désignerez chacune et chacun auprès de vous un ou plusieurs agents qui vous assisteront dans la mise en œuvre de ces évolutions, dont vous trouverez le récapitulatif annexé à ce courrier.

Vous avez mandat pour mener toutes les actions utiles pour favoriser la pleine mobilisation des acteurs concernés. Vous veillerez notamment à ce que toutes vos démarches soient conduites de manière concertée en impliquant l'ensemble des agents relevant de votre autorité.

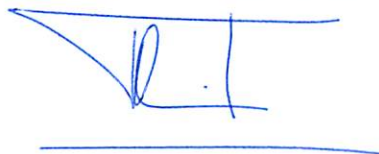
Je confie plus particulièrement au Secrétaire général la responsabilité d'assurer la coordination globale de vos travaux ayant trait à la réorganisation du ministère. A ce titre, il assurera notamment le suivi de leur avancement, formulera les propositions d'arbitrages qui s'avèreront nécessaires et définira le cadre d'action général de la transformation ministérielle, dont la gouvernance sera organisée autour des instances suivantes :

- un comité de pilotage sous la présidence du Secrétaire général, auquel vous serez invité à participer et auprès duquel vous rapporterez sur l'état d'avancement de votre réforme ;
- une réunion des responsables de réformes et des pilotes de mesures sous la présidence du Secrétaire général adjoint à laquelle vous participerez en tant que de besoin.

Vous veillerez à produire les éléments et documents utiles à la concertation, dans le respect des textes réglementaires relatifs aux réunions des instances de concertation sociale. Vous inscrirez votre action en la matière dans le cadre de la note de méthode jointe en annexe et du calendrier prévisionnel de présentation aux instances proposé par le Secrétaire général.

Vous pourrez bénéficier d'appuis internes en matière d'accompagnement RH et au dialogue social, à la communication et d'accompagnement au changement, à la projection et à la mesure de l'impact budgétaire des réformes, à la mesure de l'efficacité des réformes, à leur impact sur les textes réglementaires, au cadre et à l'environnement de travail. Selon l'évaluation de vos besoins, vous pourrez également bénéficier d'un appui externe, dont le degré d'accompagnement sera arbitré le cas échéant par le comité de pilotage de la transformation ministérielle.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.



Franck RIESTER

Annexe : Liste des réformes et mesures du plan de transformation ministérielle

1. Réorganiser le ministère	Adapter l'administration centrale aux enjeux des politiques culturelles
	Créer une direction ou délégation ministérielle en charge des politiques de transmission et d'accès à la culture, ainsi que de la coordination de la politique d'enseignement supérieur et de recherche Culture
	Créer une entité transverse en charge des relations internationales et de la valorisation de l'expertise culturelle
	Créer une entité transversale dédiée aux études, à la prospective et à l'évaluation
	Créer une entité transverse en charge de la transformation numérique et des systèmes d'information
	Recentrer l'administration centrale sur ses missions
	Créer une véritable « DRH » ministérielle au sein du SG
	Créer une véritable « DAF » ministérielle au sein du SG
	Repenser la fonction de tutelle des opérateurs et organismes dans un sens plus stratégique et moins gestionnaire
	Regrouper au sein du SG la fonction logistique
	Regrouper au sein du SG la fonction communication
	Regrouper au sein du SG la fonction documentation
	Regrouper au sein du SG la fonction formation
	Réorganiser la DGP, pour l'adapter aux nouvelles priorités et enjeux de politique publique
	Réorganiser la DGCA, pour l'adapter aux nouvelles priorités et enjeux de politique publique
	Réorganiser la DGMIC, pour l'adapter aux nouvelles priorités et enjeux de politique publique
	Accélérer la déconcentration
	Poursuivre la déconcentration des décisions et rééquilibrer les moyens entre l'administration centrale et les DRAC/DAC
	Améliorer l'articulation locale des actions des DRAC avec celles des opérateurs, notamment ceux ayant des implantations en région
	Simplifier les procédures (dossier de subvention unique, appels à projets conjoints, dématérialisation des procédures)
2. Réformer l'audiovisuel	Mettre en œuvre une réforme de l'audiovisuel public
	Réformer la contribution à l'audiovisuel public
	Réformer la régulation et le financement de la création
3. Renouveler la démocratisation culturelle	Mettre en œuvre le Pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans
	Renforcer l'éducation artistique et culturelle
4. Redynamiser les politiques culturelles	Repenser le parcours des artistes, dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels
	Structuration de la formation en écoles d'art
	Résidences en France et à l'étranger
	Politique de l'emploi artistique et culturel et réforme du régime social des artistes auteurs
	Définir et mettre en œuvre une stratégie nationale pour le développement des métiers d'art
	Réformer la politique muséale
	Evolution des musées disposant d'un statut de service à compétence nationale
	Clarifier le rôle de l'administration centrale vis-à-vis des musées disposant d'un statut de service à compétence nationale
	Mise en œuvre des nouvelles missions et modes d'intervention de la RMN-GP
	Mettre en œuvre le projet de laboratoire de la francophonie au château de Villers-Cotterêts